

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 mai 2016
CO 039 DE

Page 1/2

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 50
Présents : 48
Votants : 45

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Frédéric LAMBERT, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Jean-Baptiste MERILLOT, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Anne CHARLET, Hubert MOTTET, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Dominique DE CAFFARELLI.

Ont donné pouvoir : Christelle MORBOIS donne pouvoir à Dominique BONNET, André JOURD'HUI donne pouvoir à Jean-François GAILLARD, Paul AUBERT donne pouvoir à Jacky REVERCHON, Armande REYNAUD donne pouvoir à Marie-Madeleine SOUDAGNE.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Daniel BARBE, Marie-Christine CHANOIS.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Raphaël GAGNEUR, Eric PICHEGRU, Josiane SCARABOTTO, Dominique BOICHUT, Dominique PELLIN, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient absents : Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel FEVRE.

Convocation faite le : 3 mai 2016

Objet : Rétrocession de la parcelle ZH 373 sur parc d'activité commercial « Grimont Sud ».

VU la délibération du Bureau Communautaire du 24 mai 2011 portant sur la vente à la société « L'Immobilière Européenne des Mousquetaires » de la parcelle alors intitulée ZH 359, devenue depuis ZH 373 par division et soustraction de la surface du transformateur électrique resté dans le domaine de la collectivité ;

VU l'acte de vente entre la Communauté de Communes et l'Immobilière Européenne des Mousquetaires signé le 22 octobre 2012 indiquant les conditions de rétrocession du terrain à la Communauté de Communes ;

VU la note de synthèse n°3/17.05.2016, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT ;

VU l'avis de la Commission des Affaires Economiques, en séance du 3 mai 2016 ;

VU l'avis des domaines,

CONSIDERANT la condition résolutoire indiquée dans l'acte de vente du 22 octobre 2012 qui indique que « le non-respect de cet engagement conventionnel de construire dans les quatre ans sera sanctionné par la résolution pure et simple des présentes, étant ici précisé que la Communauté de Communes rachètera le terrain présentement vendu au même prix et conditions que celles fixées aux présentes et à ses frais exclusifs » ;

CONSIDERANT que le terrain est à ce jour vierge de tous travaux et que le permis de construire demandé par l'acheteur est révolu depuis le 8 mars 2016 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué à l'Economie et au Tourisme ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 mai 2016
CO 039 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Rétrocession de la parcelle ZH 373 sur parc d'activité commercial « Grimont Sud ».

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / DECIDE de donner délégation au Président, ou à un Vice-Président en cas d'empêchement, pour signer l'acte de rétrocession de la parcelle ZH 373 dès le 22 octobre 2016, date légale de rachat ;

2 / PREND ACTE que les crédits nécessaires au rachat, soit environ 300 000 € HT, y compris les frais de notaire sont prévus au BP 2016.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Président,

Jean François GAILLARD

